



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

téléphone

Question écrite n° 94224

Texte de la question

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur l'information offerte aux consommateurs au sujet des appareils de téléphonie mobile ainsi que sur les accessoires fournis avec ces mêmes appareils. En effet, le débit d'absorption spécifique doit être un critère de choix principal pour les acquéreurs d'appareils de téléphonie mobile et doit être inscrit de manière lisible et visible sur les coffrets des appareils. Dans un second temps, afin de réduire les rayonnements électromagnétiques il conviendrait que les constructeurs en vente directe d'appareils fournissent, comme le font déjà les opérateurs, un kit mains libres dans les coffrets mis en vente. Ceci aurait pour effet de réduire la dose de rayonnements électromagnétiques reçue par le cerveau d'un facteur de cinquante, et permettrait aux conducteurs d'éviter un nombre conséquent d'accidents, étant donnée l'utilisation licite en voiture de ce même kit. Aussi, lui demande-t-elle de bien vouloir lui communiquer les différentes études éventuellement envisagées en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Kosciusko-Morizet](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94224

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5084